

Entre :

La Mairie d'Aix-sur-Vienne

44, avenue du Président Wilson 87700 AIXE SUR VIENNE

Représenté par M. René ARNAUD, agissant en qualité de Maire

Et

Mme Isabelle BOISSET

40 rue Jeanne d'Albret, 87700 Aix-sur-Vienne

Tél : 06 22 58 20 20

Mail : isalaricxboisset@gmail.com

en qualité d'intervenante

Préambule

Officiellement, les bibliothèques publiques identifient une douzaine de missions-clés, réparties autour de quatre axes principaux : l'éducation, la culture, l'information et l'alphabétisation. Ces missions visent à réduire l'ignorance, à combler les écarts sociaux et à offrir des services gratuits et inclusifs, sans discrimination d'âge, de sexe, de religion ou de statut social.

C'est ainsi que les bibliothèques publiques ne sont plus seulement des lieux d'emprunt de livres. Elles sont des créatrices de communautés, adaptant leurs services aux besoins réels des usagers, tout en contribuant à améliorer leur qualité de vie. Leurs rôles social, éducatif et culturel en font des institutions incontournables dans la vie communautaire, surtout dans un contexte où l'isolement social reste un défi majeur.

Leurs missions multidimensionnelles les amènent à recevoir de nombreuses sollicitations pour mettre en place des partenariats avec d'autres structures municipales comme les centres de loisirs par exemple mais aussi avec des établissements extérieurs comme les écoles, les crèches, les maisons de retraite, les autres établissements culturels, les associations locales ou encore d'autres partenaires.

La bibliothèque municipale Simone VEIL développe depuis plusieurs années de nombreux partenariats et elle souhaite poursuivre l'élargissement de son offre culturelle.

Mme Isabelle BOISSET souhaite proposer des ateliers d'écriture, ouverts à tous, au sein de la salle de réunion du Tiers-lieu L'iD, à proximité de la bibliothèque Simone VEIL.

A l'issue de ces ateliers, l'intervenante souhaite proposer un temps fort de lecture publique au sein des locaux de la bibliothèque Simone VEIL.

C'est l'objet de la présente convention.

Ceci étant exposé, il est convenu ce qui suit :

A l'expiration d'un délai de quinze jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception, valant mise en demeure.

Article 6 – Règlement des litiges

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les deux parties signataires conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux du ressort de la juridiction compétente.

Article 7 – Evaluation

Une rencontre sera organisée avant le 31 novembre 2026 afin de procéder à l'évaluation des actions mises en œuvre.

Article 8 – Règlement général sur la protection des données

La Mairie d'Aix-sur-Vienne, agissant en tant que Responsable de traitement, traite les données personnelles vous concernant, pour gestion et mise à disposition d'un espace municipal ainsi que du matériel appartenant à la collectivité, gestion des partenariats de la bibliothèque, organisation des animations, des réunions ou autres activités.

La base légale du traitement est l'exécution contractuelle.

Les données collectées seront communiquées aux agents de la mairie légalement habilités. Les données ne seront pas transférées en dehors de l'Union européenne.

Les données relatives à la convention ne sont pas conservées par la mairie au-delà de 10 ans en archivage intermédiaire à partir de la fin de la mise à disposition.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données entré en vigueur le 25 mai 2018 et à la loi 6 janvier 1978 modifiée, vous pouvez accéder aux données vous concernant, demander leur rectification ou leur effacement sous certaines conditions. Vous pouvez également obtenir la limitation du traitement de ces données ou vous opposer à ce traitement pour un motif légitime. Vous pouvez exercer ces droits directement auprès du responsable de traitement à l'adresse : mairie@mairie-aixsurvienne.fr.

Si après nous avoir contactés, vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL.

Fait à Aix-sur-Vienne, le 7 juillet 2026



Pour la Mairie d'Aix-sur-Vienne

Le Maire, René ARNAUD

Pour l'intervenante

Mme Isabelle BOISSET